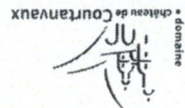


PROCOLE SANITAIRE : Conditions de visite

Château de Courtanvaux



Le château de Courtanvaux se visite aux jours et horaires habituels, uniquement dans le cadre de visites guidées (avec guide titulaire de la carte professionnelle de guide-conférencier). La réservation par mail ou par téléphone d'un créneau horaire de visite est fortement recommandée.

Les visites de groupe (10 personnes ou plus) et les visites privées se font uniquement sur réservation préalable.

Généralités :

- Les gestes barrières et la distanciation physique d'au moins 1 m doivent être respectés.
- Le port du masque couvrant à la fois le nez, la bouche et le menton est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans et fortement recommandé à partir de 6 ans. Les visiteurs doivent apporter leur propre masque (non fourni par le château).
- L'accès à l'accueil et au château se fera après lavage de mains. Du gel hydroalcoolique est à la disposition des visiteurs. Des points d'eau et du savon se trouvent dans les sanitaires du château.
- Un affichage bien visible des consignes de sécurité et des recommandations sanitaires est prévu dans les endroits stratégiques (accueil, toilettes...).

A l'accueil :

- L'accueil est limité à deux visiteurs (jauge de 4 m² / visiteur).
- Mise en place d'un marquage au sol et d'un sens de circulation.
- Une protection en plexiglass est installée à la banque d'accueil.

Visites guidées :

- Les visites guidées sont proposées à heures fixes et selon un format adapté. Le parcours de visite, à sens unique, sera déterminé en fonction du nombre de visiteurs. Certains espaces pourront ainsi être temporairement fermés afin de garantir des conditions de visite sécurisées.
- Les visiteurs sont acceptés dans l'ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles (jauge de 20 visiteurs).
- Les personnes faisant partie de la même « tribu » sont incitées à circuler en groupe.

Nettoyage et désinfection :

- Les espaces fermés sont aérés plusieurs fois par jour.
- Le nettoyage et la désinfection des espaces et des éléments de contact sont opérés régulièrement.

Le respect de ces règles conditionne l'entrée sur le site et s'applique tout au long de la visite.

Le guide-conférencier se réserve le droit de refuser toute personne qui ne portera pas de masque ou refusera l'application des gestes barrières.

Jacques LACOCHE, maire de Bessé-sur-Braye

Annie NELET, référente COVID-19